

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 juin 2016**

Objet : Entrée en négociation avec la Société Publique Locale (SPL) Aquitaine THD

L'an deux mille seize, le quatorze juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 3 juin, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de Région site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12+2 procurations

Votants : 13 Pour

Mr M. Hazouard, étant président de la SPL Aquitaine THD, sort de la salle au moment du vote.

Sont présents :

Mr Gérard VANDENBROUCKE	Vice-Président de la Région ALPC
Mr Mathieu HAZOUARD	Conseiller Régional
Mr Christophe PATIER (par procuration donnée à Mr Bernardie)	Conseiller Régional
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mme Valérie SIMONET (par procuration donnée à Mme Faivre)	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme Glandus)	Conseiller municipal
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Alain LAGARDE	Conseiller communautaire Tulle

Sont excusés :

Mme Françoise BEZIAT (suppléante de Mr Christophe PATIER)	Conseillère régionale ALPC
Mr Nicolas SIMONNET (suppléant de Mme Valérie SIMONET)	Vice-Président du Conseil Départemental Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)	Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

L'éventuel projet d'adhésion du Syndicat Mixte DORSAL à la SPL Aquitaine THD pour l'exploitation de ses infrastructures FTTH fera l'objet d'une décision du comité syndical.

Avant de prendre cette décision, il est nécessaire de prendre connaissance de l'ensemble des pièces contractuelles mises en place par la SPL Aquitaine THD et le cas échéant, de discuter et négocier l'actionnariat du Syndicat mixte DORSAL.

La transmission de certaines pièces confidentielles nécessite que le Syndicat Mixte DORSAL délibère afin d'acter l'entrée en négociation avec la SPL Aquitaine THD.

Il est ainsi demandé **d'autoriser le Président à engager les discussions et négociations nécessaires**. Les collectivités membres seront associées aux réunions de négociations.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, d'accepter l'entrée en négociation du Syndicat Mixte DORSAL avec la Société Publique Locale (SPL) Aquitaine THD.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 23 juin 2016**